

Martine MAYET

Adjointe au maire déléguée  
à l'Éducation, aux Centres de loisirs  
et aux Nouveaux Arrivants

Madame LAURENT  
Directrice de l'école primaire George Sand

Mesdames et Messieurs les représentants des  
parents d'élèves

Hôtel de Ville, le **21 JAN. 2025**

MM/GG/SG

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves,

J'ai bien reçu le procès-verbal du Conseil d'école du 5 novembre dernier et je vous en remercie. Je souhaite apporter des précisions et des réponses complémentaires aux interrogations soulevées lors de ce conseil et vous informer du suivi des demandes formulées auprès de la Ville.

#### **Tickets de manège**

Les tickets sont offerts par la Ville aux parents immédiatement après la rentrée. Les directeurs sont sollicités pour ce faire, bien que cela ne soit pas dans leurs attributions naturelles.

Néanmoins, la Ville n'a à ce moment de l'année aucun autre moyen de distribuer ces tickets à tous les parents d'enfants scolarisés.

La distribution des tickets via le centre de loisirs a été effectuée certaines années antérieures, mais tous les enfants n'étant pas accueillis au centre de loisirs, certaines familles n'étaient pas dotées.

#### **Cours OASIS**

Comme annoncé lors de la réunion des Directeurs des écoles du 18 novembre dernier, le projet de création de cour OASIS est réalisé avec l'aide de différents financeurs (Agence de l'eau, Métropole du Grand Paris, Région Ile-de-France...). Les projets d'aménagement dans d'autres écoles seront examinés sous réserve que ces financeurs donnent leur accord à leur participation.

Le cas échéant, un planning de déploiement sera envisagé sur différentes écoles prenant en compte notamment la période de construction de l'établissement scolaire.

#### **Changement de nom du centre de loisirs**

A ce jour et après vérification, le portail famille fait bien état du rattachement du centre de loisirs nouvellement nommé « Andrée GENOVESI » à l'école George Sand.

En revanche, une précision a été apportée sur le site de la Ville.

#### **Intervenants municipaux**

A ce jour, la date de départ à la retraite de Madame RENARD n'a pas encore été arrêtée par les différentes instances ni portée à la connaissance de nos services. Par conséquent et à ce stade, il n'est pas prévu un départ en janvier. A priori, ce départ interviendrait plutôt en fin de second trimestre, voire début du 3<sup>ème</sup>. De surcroît, nous ne pouvons savoir à ce jour, si cette intervenante sera remplacée dans la mesure où sa date de départ n'est pas encore connue.

Par ailleurs, je rappelle que les intervenants municipaux, que ce soit sur le sport ou la culture, ne sont pas des personnels obligatoires. Les enseignants sont en effet réputés assurer l'ensemble des enseignements pour leur classe. Cependant, la ville a conscience de la plus-value apportée par ces personnels.

#### **Tarifs de la restauration scolaire**

J'ai parfaitement conscience que la rentrée est un moment charnière pour tous. C'est pourquoi, les démarches des parents ont déjà été facilitées, en inscrivant par défaut tous les enfants scolarisés à la restauration.

Le choix des jours des repas consommés reste cependant un choix familial, qu'il convient à chacun de déterminer et d'indiquer sur le site dédié de Scolarest. J'en appelle ainsi à la responsabilisation de chacun des responsables légaux pour le bon suivi des repas de leur enfant en tenant compte des impératifs de la Ville.

S'agissant de l'augmentation des tarifs, je vous précise que le coût d'un repas pour une collectivité est constitué de plusieurs éléments, dont les matières premières.

Cependant, la part la plus importante de ce coût concerne la masse salariale (intervenants auprès des enfants, agents qui réceptionnent, réchauffent, servent et font la vaisselle et nettoient les réfectoires etc...).

La forte envolée des prix constatée depuis l'an dernier sur le coût des denrées, des fluides et de la masse salariale doit bien évidemment être supportée non seulement par la collectivité, mais aussi par les usagers directs du service.

Un repas non réservé fait l'objet de dépenses plus importantes pour la Ville par rapport à un repas réservé: des denrées doivent être réacheminées en urgence, des préparations supplémentaires doivent être organisées générant des livraisons complémentaires dans les écoles.

C'est pourquoi le Conseil municipal du 29 mai dernier a voté à l'unanimité l'application d'une majoration en cas de non-respect du règlement intérieur de la restauration scolaire.

Les réservations sont demandées aux familles depuis le mois de mars 2024. Cinq rappels ont été effectués depuis le mois de juin ainsi qu'un article publié sur le site de la Ville, dans Rueil info.

Un courrier de M. le Maire, a également été envoyé à tous les parents le 19 août, rappelant que le cochage des repas était obligatoire à compter de cette rentrée. Ainsi, les familles ont eu de nombreux rappels d'information au cours de l'été pour la validation des repas pour la rentrée.

Pour les nouveaux arrivants, ou les cas particuliers, les demandes sont traitées spécifiquement. Il est à noter que les problématiques concernant la majoration des repas non réservés mais consommés sont en faible nombre.

L'application Foodi est atteignable depuis le portail famille par un lien, et sur l'application Vivre Rueil.

### **Sport**

Par souci d'équité entre les écoles, l'organisation de l'EPS a fait l'objet d'un travail commun entre la Direction des Sports ainsi que les 2 intervenants sportifs (Rafael Garcia pour l'école Daudet et Mona Pineau pour George Sand), en prenant en compte les différentes activités sportives proposées par cycle et par école.

Ainsi, depuis septembre, le gymnase Pasteur a été mis à disposition le lundi matin pour uniquement l'école Daudet afin d'accueillir les CM, et le lundi après-midi pour George Sand par équité pour les 2 écoles.

Si aucune solution n'est parfaite pour chacune des écoles, elle a pu néanmoins permettre une solution consensuelle.

### **Carte scolaire**

A l'occasion de l'Assemblée Générale des parents élus du 12 novembre dernier, Monsieur le Maire a pu confirmer que des études complètes étaient actuellement en cours et plusieurs hypothèses étudiées.

Il a également précisé que des actions seront entreprises pour la rentrée 2025. Dès lors que les décisions techniques seront suffisamment avancées, l'information sera communiquée aux écoles concernées.

### **Travaux**

Tous les travaux prévus sur l'école au budget 2024 ont été effectués. Les travaux évoqués avec la directrice ont été chiffrés et seront proposés au vote du budget 2025.

Concernant les infiltrations d'eau, des correctifs ont été apportés. A la réception du chantier, des réserves n'ont pu être émises dans la mesure où la problématique n'a pu être observée qu'à l'issue de pluies importantes. Elles n'étaient pas constatables jusque là.

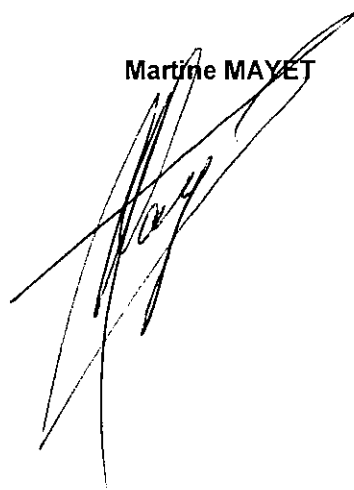
Pour ce qui est du chauffage, dès lors qu'un dysfonctionnement est observé et porté à la connaissance de la Ville, des relevés de température sont systématiquement effectués sur site par des techniciens avec des appareils normés. Si un dysfonctionnement est constaté par le technicien, un réglage est apporté. Il est souvent apparu que la température de l'air ambiant avait atteint la valeur programmée (19 degrés). Dans ce cas, les radiateurs peuvent être froids ou tièdes, car ils se mettent en

veille et se relancent lorsque la température redescend sous les 19 °C. Si le constat est fait d'appareils froids et que la pièce est froide, la Ville doit être immédiatement contactée et des correctifs sont apportés.

Je vous invite à afficher cette réponse dans la vitrine de l'école afin que les parents destinataires du compte-rendu puissent prendre également connaissance des précisions apportées ici.

Espérant que ce complément d'informations retiendra votre attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves, l'expression de mes salutations distinguées.

**Martine MAYET**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Martine Mayet', written over the printed name. The signature is stylized and somewhat abstract, with several overlapping strokes.

Copie : Mme AMARAL, Inspectrice de la 12<sup>ème</sup> circonscription  
Mme MARIETTE, Elue au Conseil d'école